Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le 2025_07
ID : 056-215600966-20251211-14_2025_12_11-DE

DEL14_2025_12_11

Plan de financement Projet Salle de sports d'intérieur (Extension de la salle socio-culturelle) Sollicitation subventions

En exercice : 16
Présents : 13
Votants : 15

Le onze décembre deux mille vingt-cinq à 18 heures, le conseil municipal de la commune de LANDAUL, légalement convoqué le trois décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Dominique OLLIVIER-FRANKEL, maire.

Présents : OLLIVIER-FRANKEL Dominique, FRAVALO Anne-Laure, THOMAZO Arnaud, MORVANT-LE TRÉPUEC Hélène, GUYOT David, CORDAILLAT Jean-Christophe, GUILLO Isabelle, LE GOULVEN Annick, TOUBLANT Catherine, MORVAN Aurélie, AUDIC Gaëlle, LE GALLO Yann, RETOUX Denis.

Absents excusés :
GUIVARC'H Isabelle donne pouvoir à MORVANT-LE TRÉPUEC Hélène
LE PALUD Didier donne pouvoir à CORDAILLAT Jean-Christophe (départ à 19h)

Absents : TAVIGNOT Matthieu

Le secrétariat a été assuré par MORVANT-LE TRÉPUEC Hélène

Rapporteur : Madame Dominique OLLIVIER-FRANKEL

Madame le Maire informe l'assemblée :

La salle socio-culturelle, la salle Ty Er Barrez et la médiathèque accueillent différentes associations sportives pour des séances de sport d'intérieur (gym, pilate, zumba, Kenshin...) Ces pratiques sportives, qui n'ont cessé de se développer ces dernières années, représentent aujourd'hui 25 heures hebdomadaires où plus de 200 personnes viennent pratiquer ce type de sport. Les trois salles utilisées actuellement ne sont absolument pas adaptées à ces pratiques sportives et la commune se doit de pouvoir répondre à un besoin grandissant. La construction d'une salle de sport d'intérieur était prévue dans le cadre du projet de construction du gymnase qui n'a pas pu être poursuivi dans l'immédiat. Cependant, la commune souhaite pouvoir aménager un lieu adapté et permettre une pratique de ce type de sport dans les meilleures conditions. Ce lieu pourrait également devenir source de recettes pour la commune car elle pourrait être louée à des associations extérieures pour des séminaires.

L'aménagement de cette salle est prévu en extension de la salle socio-culturelle permettant ainsi de pouvoir mutualiser le système de chauffage et ainsi de faire diminuer le coût du projet.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215600966-20251211-14_2025_12_11-DE

Pour la réalisation de ce projet, la commune sollicite des aides de l'Etat, de l'Agence Nationale du Sport et de la Communauté de communes pour un montant cumulé de 291 229,40 €. La commune financera le reste à charge de 82 310,60 €, selon le plan de financement suivant :

Plan de financement Salle de sports d'intérieur				
DEPENSES		**RECETTES**		
Désignation	**Montant HT**	**Désignation**	**Montant HT**	**Financement**
Maitrise d'œuvre	**39 990,00 €**	DETR/DSIL	175 563,80 €	47%
Travaux	**333 550,00 €**	ANS (10% travaux)	33 355,00 €	9%
Démolition - Gros œuvre	84 800,00 €	Fonds de concours AQTA 2021-2023	82 310,60 €	22%
Charpente bois	45 000,00 €			
Couverture ardoise	41 600,00 €	**Commune**	**82 310,60 €**	22%
Menuiseries extérieures	19 500,00 €			
Cloisons sèches - Isolation	24 500,00 €			
Menuiserie bois	39 250,00 €			
Revêtement des sols	10 400,00 €			
Peinture -Revêtements muraux	16 000,00 €			
Electricité - Courants forts et faibles	26 000,00 €			
Chauffage - ventilation - plomberie	26 500,00 €			
TOTAL	**373 540,00 €**		**373 540,00 €**	100%

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 et suivants ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le projet de construction d'une salle de sport d'intérieurs, en extension de la salle socio-culturelle,

Vu le montant total estimé du projet par le Maître d'œuvre à 373 540 € HT,

Considérant que la commune souhaite réaliser une salle de sport destinée à la pratique des sports d'intérieur,

Considérant que l'opération nécessite d'arrêter un plan de financement prévisionnel afin de solliciter les subventions mobilisables de l'Etat, de l'Agence Nationale du Sport et de la Communauté de communes,

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215600966-20251211-14_2025_12_11-DE

Entendu l'exposé de Madame le maire, le conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité (11 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention), décide :

1) D'approuver l'opération et le plan de financement comme suit :

Plan de financement Salle de sports d'intérieur				
DEPENSES		**RECETTES**		
Désignation	**Montant HT**	**Désignation**	**Montant HT**	**Financement**
Maitrise d'œuvre	**39 990,00 €**	DETR/DSIL	175 563,80 €	47%
Travaux	**333 550,00 €**	ANS (10% travaux)	33 355,00 €	9%
Démolition - Gros œuvre	84 800,00 €	Fonds de concours AQTA 2021-2023	82 310,60 €	22%
Charpente bois	45 000,00 €			
Couverture ardoise	41 600,00 €	**Commune**	**82 310,60 €**	22%
Menuiseries extérieures	19 500,00 €			
Cloisons sèches - Isolation	24 500,00 €			
Menuiserie bois	39 250,00 €			
Revêtement des sols	10 400,00 €			
Peinture -Revêtements muraux	16 000,00 €			
Electricité - Courants forts et faibles	26 000,00 €			
Chauffage - ventilation - plomberie	26 500,00 €			
TOTAL	**373 540,00 €**		**373 540,00 €**	100%

2) De solliciter auprès de l'Etat une subvention dans le cadre de la DETR (Dotation d'équipements des territoires ruraux) /DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) d'un montant de 175 563,80 € pour la réalisation du projet de Salle de sport d'intérieur (Extension de la salle socio-culturelle) ;

3) De solliciter auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) dans le cadre des subventions de projets sportifs structurants d'un montant de 33 355,00 € pour la réalisation du projet de Salle de sport d'intérieur (Extension de la salle socio-culturelle) ;

4) De solliciter auprès de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique une subvention dans le cadre du fonds du fonds de concours 2021-2023 d'un montant de 82 310,60 € pour la réalisation du projet de Salle de sport d'intérieur (Extension de la salle socio-culturelle) ;

5) D'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'obtention de ces subventions.

Le 12 décembre 2025

Madame le maire
Dominique OLLIVIER-FRANKEL